

CHARTRE

DE BONNES PRATIQUES

pour une gestion concertée des cerfs élaphe mâles

La gestion raisonnée des populations de cervidés de l'Oise nous amène à la réflexion que nos comportements, lors du choix d'un animal à prélever, doivent absolument évoluer.

Trop souvent les consignes données à vos chasseurs ou vos propres réflexes ont orienté les tirs vers les meilleurs cerfs, ceux qui possèdent les ramures les plus développées...

Le constat des dernières expositions de trophées est sans appel, cette typologie d'animaux est sur-représentée !

Or, ce sont les cerfs adultes qui sont essentiels à la reproduction.

Notre objectif à court terme est de rétablir une pyramide des âges permettant aux cerfs de pouvoir grandir normalement. Pour cela nous avons décidé de ne pas rétablir le plan de chasse qualitatif au cours de cette saison et de faire appel à votre sens de l'éthique avec des principes simples pour inverser cette tendance.

Voici ce que nous vous demandons de respecter dès maintenant :

Pour maintenir une population équilibrée au niveau des classes d'âges.

- Il ne faut pas réaliser plus de 20% de prélèvements de cerfs adultes : cerf à double empaumure
- L'essentiel des prélèvements, soit environ 80%, devant être dans les catégories :
 - Cerf à pointe, de daguet à 6 cors
 - Cerf à fourches, 8 et 10 cors à fourches

Pour ceux qui ont une attribution de quelques cerfs, il faut pour cela se projeter sur plusieurs années en prélevant un grand cerf tous les 3 ans si vous avez 2 cerfs dans votre attribution par exemple (ou idéalement un tous les 5 ans pour une attribution par an).

Toutefois, ne compter que sur les bonnes intentions peut être vain et il sera nécessaire de sanctionner les territoires qui ne joueraient pas le jeu et nous obligeraient à la mise en œuvre d'une réglementation plus contraignante et source de contravention.

C'est pourquoi, il sera attribué un bracelet daguet en cas de constatation de manquement à la charte et la suppression pure et simple du bracelet cerf en cas de récidive.

La chasse est aussi un mode de gestion des populations de cervidés, soyons tous ensemble responsables de ce patrimoine que nous offre la nature.



TABLEAU DE RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS PAR CLASSES D'ÂGE

► 80% des prélèvements



Daguet



4 cors à andouillers
de massacre



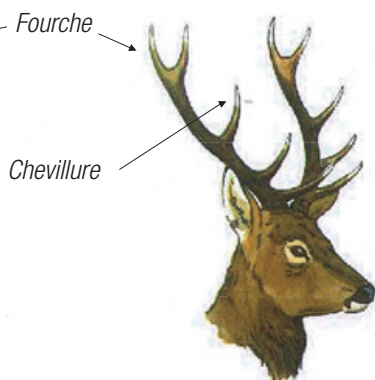
6 cors



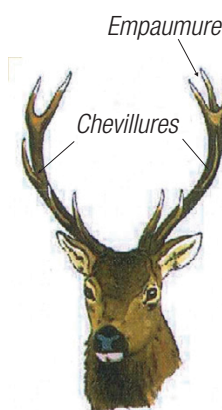
8 cors à surandouillers



8 cors
sans surandouillers



10 cors
à surandouillers



cerf
à simple empaumure



Les cerfs à pointes :
ils possèdent
une ramure dont
les merrains se
terminent en pointe.

Les cerfs à fourches :
ils possèdent une ramure
dont les merrains se
terminent par deux cors
formant une fourche.

**Les cerfs à simple
empaumure :** ils possèdent
une ramure dont l'un des
merrains se termine par
au moins trois cors situés
au-dessus de la chevillure.

► 20% des prélèvements

Chevillures



Empaumures



Les cerfs à double empaumures : ils
possèdent une ramure dont les deux
merrains se terminent par au moins trois
cors situés au-dessus de la chevillure.

Répartition
des prélèvements
par classes d'âge

DAGUET
20%

AUTRES CERFS
60%

GRANDS CERFS
20%

RAPPEL : Tous trophées de chevreuils mâles réalisés en tir d'été, les cerfs et les daguets doivent être rapportés au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Oise pour qu'ils soient présentés à l'exposition de trophées. Dans le cas contraire, les contrevenants pourront être sanctionnés. Les pertes extra-cynégétiques doivent également être ramenées à la Fédération des Chasseurs de l'Oise pour être exposées. (SDGC60 2018-2024)

Fédération des Chasseurs de l'Oise

155 rue Siméon Guillaume de la Roque - BP 50071 Agnetz - 60603 CLERMONT Cedex

☎ 03 44 19 40 40 - ✉ contact@fdc60.fr - 🌐 www.fdc60.fr